

CSTMD ADR - initial - entraînement classe 2**Ref. TMD CS CI2 2-2**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures**S'entraîner et s'évaluer avant l'examen initial de Conseiller à la sécurité ADR classe 2.****Pré-requis :**

Avoir suivi la formation CSTMD spécialisation classe 2 (Réf. : TMDCS CI2 1-2).
Se procurer l'ADR et l'arrêté TMD en vigueur pour participer à la formation.
Etre inscrit à l'examen initial de CSTMD ADR classe 2 (non géré par Bureau Veritas) : <https://www.cifmd.fr>.

**Personnes concernées :**

Tout candidat à l'examen de Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses par route pour la classe 2 (spécialité codifiée 2 par le CIFMD).

**Objectifs :**

- Connaître les modalités de réalisation de l'examen de CSTMD.
- Mettre en place des automatismes de recherche des informations dans l'ADR.
- S'entraîner en vue de préparer l'examen.

**Programme :****Entraînement sur QCM classe 2**

Déchiffrer les questions
Mise en situation sur la base de QCM
Correction en commun

Entraînement aux études de cas classe 2

Savoir décrypter l'énoncé
Entraînement à la rédaction de réponses à une étude de cas
Correction en commun.

**Démarche pédagogique :**

- Exposés théoriques illustrés par des exercices pratiques.

- La formation est animée par un formateur :
 - disposant de l'examen de CSTMD.
 - Justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné.



Evaluation et validation :

Délivrance d'une attestation de formation.



Le + :

Vous bénéficiez du retour d'expérience du réseau de CSTMD de Bureau Veritas.